

Rentrée scolaire 2018 dans le 1^{er} degré
Mesures décidées après consultation du Comité technique spécial départemental
du 26 février 2018 et du Conseil départemental de l'Éducation nationale du 9 mars 2018

Les décisions de carte scolaire du 1^{er} degré ont été actées après examen des effectifs prévisionnels des écoles. Pour la rentrée 2018, 3 postes sont alloués au département des Landes : il est prévu 159 élèves en moins. La répartition de cette dotation répond aux priorités suivantes :

- . prendre en compte les évolutions démographiques et maintenir les écoles en milieu rural,
- . continuer de conforter l'enseignement spécialisé et l'école inclusive (apport de moyens, formation),
- . poursuivre le développement de la scolarité et des parcours des élèves en situation de handicap,
- . continuer d'améliorer l'accueil et la scolarisation des moins de 3 ans,
- . maintenir la qualité du remplacement,
- . accompagner les secteurs relevant de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville (encadrement privilégié, CP dédoublés, CE1 dédoublé, « plus de maîtres que de classes » et formation),
- . assurer la réussite au CP pour le « lire, écrire, compter et respecter autrui » et mettre en œuvre les évaluations nationales CP et 6^{ème},
- . assurer les « devoirs faits »,
- . renforcer l'encadrement pédagogique.

Compte tenu de ces critères, les mesures suivantes sont actées :

1. Ouvertures de classes au titre de la démographie : 5 ETP

- ▶ Ecole maternelle Françoise Dolto – PARENTIS (9^{ème} classe)
- ▶ Ecole élémentaire Saint Exupéry (quartier de Berre) – DAX (7^{ème} classe)
- ▶ Ecole élémentaire Olympe de Gouges - LABOUHEYRE (4^{ème} classe ordinaire)
- ▶ Ecole primaire de TOSSE (13^{ème} classe)
- ▶ Ecole primaire de BENESSE MARENNE (13^{ème} classe ordinaire)

1.2 Ouvertures de classes au titre du dédoublement des CP : 4 ETP

- ▶ Ecole primaire Robert Badinter - DAX (12^{ème} classe hors ULIS)
- ▶ Ecole primaire Anne Sylvestre - LABOUHEYRE (9^{ème} classe)
- ▶ Ecole primaire de GABARRET (6^{ème} classe hors ULIS)
- ▶ Ecole primaire Frédéric Mistral – SAINT PIERRE DU MONT (8^{ème} classe)

1.3 Ouverture de classe au titre du dédoublement des CE1 : 1 ETP

- ▶ Ecole élémentaire de l'Argenté – MONT DE MARSAN (8^{ème} classe hors ULIS)

2. Fermetures de classes au titre de la démographie : - 13 ETP

- ▶ Ecole maternelle de AMOU (2^{ème} classe)
- ▶ Ecole maternelle du Peyrouat - MONT DE MARSAN (4^{ème} classe)
- ▶ Ecole maternelle de YCHOUX (4^{ème} classe)
- ▶ Ecole primaire de CAUNEILLE (2^{ème} classe)
- ▶ Ecole primaire de la Plage – MIMIZAN (6^{ème} classe)
- ▶ Ecole élémentaire Jean Mouchet – TARNOS (8^{ème} classe)
- ▶ Ecole élémentaire F. Concaret – TARNOS (7^{ème} classe)
- ▶ Ecole de GELOUX (3^{ème} classe). RPI Geloux – Ygos Saint Saturnin
- ▶ Ecole de PUJO LE PLAN (3^{ème} classe). RPI Pujo le Plan – Saint Cricq Villeneuve
- ▶ Ecole de CASTANDET (2^{ème} classe). RPI Bordères – Castandet - Maurrin
- ▶ Ecole de POYANNE (4^{ème} classe). RPI Laurède – Poyanne
- ▶ Ecole de MONSEGUR (2^{ème} classe). RPI Lacrabe – Mant – Monségur – Morganx – Peyre – Poudenx
- ▶ Ecole de GAUJACQ (2^{ème} classe). RPI Bastennes – Castelnau Chalosse – Donzacq - Gaujaccq

3. Postes spécifiques

3.1 : Accueil des moins de 3 ans : 0.5 ETP

- ▶ Ecole maternelle de SAINT SEVER

3.2 : Plus de maîtres que de classes : - 3 ETP

3.2.1 Ouvertures : + 0.75 ETP

- 0,25 ETP école primaire Simone Veil (quartier du Sablar) – DAX
- 0,50 ETP école élémentaire Saint Exupéry (quartier de Berre) – DAX

3.2.2 Fermetures : - 3,75 ETP

- 0.75 ETP école primaire Robert Badinter (quartier les Pins) – DAX
- 1 ETP école primaire de GABARRET
- 0,75 ETP école primaire Anne Sylvestre – LABOUHEYRE
- 1 ETP école élémentaire de l'Argenté – MONT DE MARSAN
- 0.25 ETP école primaire Frédéric Mistral – SAINT PIERRE DU MONT

3.3 Enseignement de l'Occitan hors classe permanente : 1 ETP

Ouverture :

- 0,5 ETP école maternelle de GEAUNE
- 0.5 ETP école élémentaire de TARTAS

3.4 Accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers : 2 ETP

Ouvertures :

- ▶ 1 ETP enseignant spécialisé option G du RASED : réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté (rattachement à l'Ecole élémentaire du Bourg à MIMIZAN pour intervenir dans les écoles de la circonscription de Mimizan Pays de Born)
- ▶ une classe d'ULIS (unité localisée inclusion scolaire) à l'école primaire de GABARRET

3.5 Encadrement pédagogique : 0.10 ETP

3.5.1 Ouvertures : 0.83 ETP

- 0.5 ETP Conseiller pédagogique ASH
- 1 ETP enseignant référent aux usages numériques (ERUN)
- 0,33 ETP : augmentation des décharges de direction suite aux ouvertures de classes à l'école maternelle de PARENTIS (0.17 ETP), à l'école élémentaire Saint Exupéry de DAX (0.08 ETP), à l'école primaire Frédéric Mistral de SAINT PIERRE DU MONT (0.08 ETP).

3.5.2 Fermetures : 0.73 ETP

- 0,73 ETP : décharges de direction liées aux fermetures de classes dans les écoles maternelles du Peyrouat à MONT DE MARSAN (0.19 ETP) et de YCHOUX (0.19 ETP) ; à l'école élémentaire Jean Mouchet de TARNOS (0.08 ETP), à l'école primaire de POYANNE (0.19 ETP) et à l'école de la Gare à MORCENX (0.08 ETP : régularisation de la mesure actée à la rentrée 2017).

4. Autres situations :

Modification dans l'organisation des écoles :

- Un poste d'enseignant spécialisé est transféré de l'ITEP d'HAGETMAU à l'ITEP de MONT DE MARSAN ;
- l'ULIS TFA/TFC (troubles des fonctions auditives/troubles des fonctions cognitives) de l'Ecole Simone Veil à DAX est transformée en ULIS TFA/TSL (troubles des fonctions auditives/troubles spécifiques du langage).

Résultat du vote relatif au projet de carte scolaire pour la rentrée 2018 :

. CTSD du 26 février 2018 : représentants du personnel présents appelés à voter : 8

Abstentions : 4

Contre : 4

Un comité technique spécial départemental d'ajustements sera réuni au mois de juin ainsi qu'à la rentrée scolaire afin de traiter des évolutions éventuelles.

—